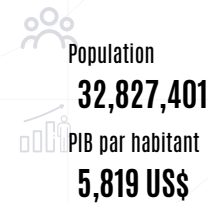
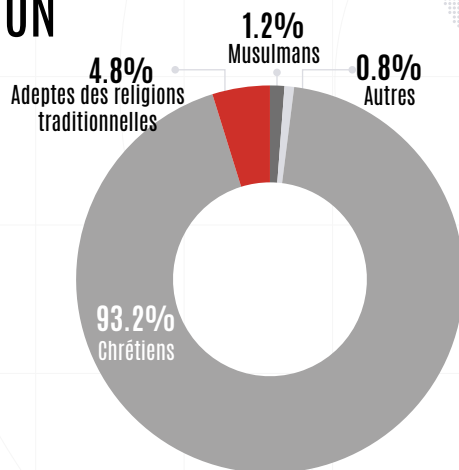




# ANGOLA

## RELIGION



## LE CADRE JURIDIQUE DE LA LIBERTÉ RELIGIEUSE ET SON APPLICATION EFFECTIVE

La Constitution de l'Angola soutient le principe de séparation entre la religion et l'État et exige que les confessions religieuses soient respectées. L'article 10 (alinéa 2) dispose que : « L'État reconnaît et respecte les différentes confessions religieuses, qui peuvent librement s'organiser et exercer leurs activités, à condition qu'elles respectent la Constitution et les lois de la République d'Angola ». <sup>1</sup> « L'État protège les Églises et les confessions religieuses ainsi que leurs lieux et objets de culte si elles ne portent atteinte ni à la Constitution ni à l'ordre public et sont conformes à la Constitution et à la loi » (article 10, alinéa 3). L'article 41 prévoit également la liberté de conscience, de religion et de culte et reconnaît le droit à l'objection de conscience.

Tous les groupes religieux font une demande de reconnaissance juridique auprès des ministères de la Justice et de la Culture. L'une des conditions nécessaires pour être officiellement reconnu est d'avoir au moins 100.000 adeptes et d'être présent dans au moins 12 des 18 provinces du pays. <sup>2</sup> Les groupes religieux doivent présenter un minimum de 60.000 signatures de fidèles pour être enregistrés en tant qu'organisations religieuses officielles (l'Assemblée natio-

nale angolaise a récemment réduit le nombre minimum de signatures qui était précédemment de 100.000). <sup>3</sup> Cette politique a abouti à dénier de facto toute reconnaissance officielle à certains groupes religieux minoritaires, dont les musulmans, et à certaines petites Églises évangéliques, qui peuvent toutefois accomplir des actes de culte publics. <sup>4</sup> Le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la liberté de religion ou de conviction a critiqué la loi, soutenant qu'elle était discriminatoire à l'égard des minorités religieuses. <sup>5</sup> Seuls les groupes officiellement enregistrés ont le droit d'avoir leurs propres écoles et lieux de culte.

En ce qui concerne la religion dans les écoles publiques, l'instruction religieuse ne fait pas partie du programme éducatif public angolais. Cependant, les écoles privées peuvent enseigner la religion. <sup>6</sup> Le Vendredi Saint, le Dimanche de Pâques et le jour de Noël sont jours fériés. Les fêtes non chrétiennes ne sont pas reconnues comme jours fériés.

## INCIDENTS ET DÉVELOPPEMENTS

Au cours de la période faisant l'objet du présent rapport, les musulmans angolais ont continué de se plaindre des conditions dans lesquelles ils exercent leur droit à la liberté de religion. En janvier 2019, Mohammed Saleh Jabu, chef du Conseil de la religion et de la coopération islamiques

en Angola, a déclaré à l'agence de presse publique turque Anadolu que même si les musulmans « sont libres d'exercer leur religion [...], le gouvernement n'a pas encore reconnu l'islam comme l'une des religions officielles de l'État, et cela devrait changer ».<sup>7</sup> Mohammed Saleh Jabu a également confirmé que la communauté musulmane angolaise était en train de recueillir les 60.000 signatures nécessaires pour « légaliser » l'islam.

En octobre 2018, le gouvernement a adopté un décret exécutif conjoint exigeant que tous les groupes religieux non enregistrés « soumettent dans un délai de 30 jours des demandes individuelles de reconnaissance, ou cessent leurs opérations ».<sup>8</sup> La Ministre de la Culture, Carolina Cerqueira, a déclaré que l'obligation d'enregistrement avait pour but « d'agir contre les organismes non enregistrés qui constituent une menace pour les droits de l'homme et contre les principes de la vie civile et de la coexistence positive ».<sup>9</sup> Cette mesure s'inscrit dans le cadre d'une campagne de lutte contre la criminalité appelée « Opération sauvetage » où, selon le gouvernement, des églises ont été fermées parce qu'elles auraient prétendument « organisé des activités criminelles et n'auraient pas respecté les lois sur le zonage destinées à protéger la santé et la sécurité des citoyens ».<sup>10</sup>

La communauté musulmane, qui n'est pas encore enregistrée en tant que groupe religieux officiel, a protesté contre la fermeture de plusieurs mosquées en vertu de la loi sur l'enregistrement susmentionnée.<sup>11</sup>

L'ONG International Christian Concern a noté que la loi avait également « conduit à la fermeture de plus de 2000

églises et que 1000 autres devraient fermer »<sup>12</sup>, une situation également rapportée par Human Rights Watch<sup>13</sup> et World Watch Monitor.<sup>14</sup> Le gouvernement n'a pas reconnu de nouveaux groupes religieux depuis l'approbation de la loi. Le 1er décembre 2019, l'Ordre des pasteurs évangéliques d'Angola (OPEA) a organisé une manifestation contre la fermeture d'églises, affirmant que la police avait agi violemment contre elles et détenait arbitrairement certains de ses membres.<sup>15</sup>

## PERSPECTIVES POUR LA LIBERTÉ RELIGIEUSE

Les deux premières années au pouvoir du Président João Lourenço ont été considérées avec optimisme par beaucoup, y compris les organisations de défense des droits de l'homme et le secteur des affaires. En ce qui concerne le droit à la liberté religieuse, certains signes montrent que la situation de l'islam en Angola est susceptible de s'améliorer dans les années à venir, comme l'ont indiqué les membres de la communauté musulmane. « Grâce aux réformes politiques actuelles en Angola, les musulmans témoignent de l'amélioration de leurs relations avec l'État et la société », a déclaré David Alberto Ja, chef de la Communauté islamique d'Angola.<sup>16</sup> Les musulmans angolais pourraient bien remplir toutes les conditions pour devenir une religion officielle reconnue par l'État. Une telle reconnaissance légitimerait et renforcerait la présence de l'islam dans le pays. Une préoccupation exprimée par d'autres groupes religieux et groupes de la société civile est que le gouvernement, à travers sa campagne de fermeture des groupes religieux non autorisés, tente de contraindre ces mêmes groupes à soutenir le parti au pouvoir.<sup>17</sup>

## NOTES DE FIN DE TEXTE / SOURCES

- 1 Angola 2010, Constitute Project, [https://www.constituteproject.org/constitution/Angola\\_2010?lang=en](https://www.constituteproject.org/constitution/Angola_2010?lang=en)
- 2 The Observers France 24, 11 juillet 2019, <https://observers.france24.com/en/20191107-angola-islam-ban-destroying-mosques-old-rumors-resur-face>
- 3 Addis Getachew Tadesse, Agency, 29 janvier 2019, <https://www.aa.com.tr/en/africa/angola-s-muslims-long-to-be-legally-recognized/1377577>
- 4 Cristiano d'Orsi, AfricLaw, 6 octobre 2017, <https://africlaw.com/2017/10/06/the-unclear-relation-between-angola-and-its-muslim-citizens-and-migrants-is-angola-discriminating-against-them/>
- 5 UNGA, Report of the Special Rapporteur on Freedom of Religion or Belief, Asma Jahangir, Addendum, Mission to Angola, A/HRC/7/10/Add, 6 mars 2008, <https://www.refworld.org/docid/47e226ce2.html>
- 6 Bureau of Democracy, Human Rights, and Labour, "Angola," Report on International Religious Freedom for 2018, U.S. Department of State, <https://www.state.gov/reports/2018-report-on-international-religious-freedom/angola/>
- 7 "Angola's Muslims long to be legally recognized," op. cit.
- 8 Bureau of Democracy, Human Rights, and Labour, "Angola" (2018), op. cit.
- 9 "Angola: 2,000 unregistered churches forced to close," World Watch Monitor, 14 novembre 2018. <https://www.worldwatchmonitor.org/coe/angola-2000-unregistered-churches-forced-to-close/>
- 10 Bureau of Democracy, Human Rights, and Labour, "Angola," Report on International Religious Freedom for 2019, <https://www.state.gov/reports/2019-report-on-international-religious-freedom/angola/>
- 11 Ibid.
- 12 "New restrictions forcing thousands of churches to close in Angola," International Christian Concern, 16 novembre 2018, <https://www.persecution.org/2018/11/16/new-restrictions-forcing-thousands-churches-close-angola/>
- 13 "Angola. Events of 2019", Human Rights Watch, <https://www.hrw.org/world-report/2020/country-chapters/angola>.
- 14 "Angola: 2,000 unregistered churches forced to close," World Watch Monitor, 14 novembre 2018, <https://www.worldwatchmonitor.org/coe/angola-2000-unregistered-churches-forced-to-close/>
- 15 Bureau of Democracy, Human Rights, and Labour, "Angola" (2018), op. cit..
- 16 "Angola's Muslims long to be legally recognized," op. cit.
- 17 Bureau of Democracy, Human Rights, and Labour, "Angola" (2018), op. cit.